



L'Appariteur

- Brèves du Conseil & Autres Informations Communales -

COMMUNE de FRÉDÉRIC - FONTAINE / ZACLY MULTIMEDIA - NUMÉRO 51 - Lundi 02 Octobre 2023.

☎ 03.84.63.10.41 - Site : www.frederic-fontaine.fr - Mail : frederic-fontaine.mairie@wanadoo.fr

⇒ Réunion du CONSEIL MUNICIPAL - Lundi 02 Octobre 2023 (20 h) :

Membres présents : SCHIESSEL Vincent (maire), CHIPEAUX Bernadette (1^{er} adjoint), PERRIN Jean-Pierre (2^{ème} adjoint), BREGER Valérie (secrétaire de séance), CHERRIER Thierry, ERNESTI Ghislaine, MATOSEVIC Armelle, TOURNIER Roland.

Ont donné pouvoir : MASMEJEAN Grégory.

* **ONF - Assiette des coupes et tarifs d'affouage 2024 :** Le Maire propose au Conseil l'assiette des coupes suivante : Parcelles n°3 et n°4 (6,55 ha) ⇒ coupes de régénération vendues sur pied - Parcelle n°32 (2,8 ha) ⇒ coupe d'amélioration vendue sur pied - Parcelle n°28 et n°33 (1,5 ha) ⇒ coupes d'éclaircies façonnées et livrées aux ayants droits. Concernant l'affouage, les tarifs sont les suivants : stère livré par le bûcheron : 47 € TTC. Lots de bois façonné par les affouagistes : 8 € TTC le stère.

* **Décision modificative BP 2023 :** Sur proposition du Maire, le Conseil décide de modifier le budget communal comme suit : prélèvement de 106 € au compte 615221 - chapitre 11 et virement au compte 66111 - chapitre 66 (Modification du tableau d'amortissement du prêt « appartements communaux »). Prélèvement de 700 € au compte 615221 - chapitre 11 et virement au compte 6411 - chapitre 12 (Dépassement budgétaire prévisible au CH 12 indemnités et charges sociales).

* **Classement départemental « sentier de la Roche » :** Le Maire informe le Conseil que :

- Dans le cadre de la gestion des itinéraires de randonnées dont la CCRC assure la compétence, un nouveau circuit de randonnée pédestre va être intégré au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR),
- Qu'il sollicite l'avis du Conseil sous le principe d'intégrer le chemin de la Roche dans ce nouveau circuit. Le circuit pédestre de la Roche qui est balisé au départ de la Mairie (Boucle de 3.6 km aller-retour) emprunte une bonne partie de son tracé sur des chemins forestiers situés en forêt communale de Frédéric-Fontaine,

- Que l'ACCA de Frédéric-Fontaine n'y a relevé aucune objection particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne un avis favorable à cette inscription.

* **CDG 70 : convention médecine du travail pour la période 2024-2026 :**

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute- Saône, s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

* **Stérilisation des chats errants :** Le Maire informe le Conseil que l'association « Les Chat's nomymes » de Villersexel est intervenue sur la commune en vue de procéder à la stérilisation des chats et chatons sauvages, et donne lecture du courrier reçu par l'association. Le Maire sollicite le Conseil Municipal sur la prise en charge des frais inhérents à cette intervention soit un total de 1 680 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la prise en charge.

* **Création de rue :** Le Maire informe le Conseil que la rue « Chemin des Chauffours » n'est pas encore répertoriée au niveau de la voirie, ni enregistrée auprès du Centre des Impôts. Il convient donc de procéder à la création de celui-ci.

* **Informations et questions diverses :**

* **Prochaines dates de distributions sacs kraft :** Des distributions mensuelles auront lieu jusqu'à la fin de l'année sur le parking de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à Ronchamp de

13h30 à 18h **le vendredi 13 octobre, le vendredi 10 novembre et le vendredi 8 décembre.**
Un lot de 50 sacs sera remis à chaque foyer sur présentation du badge.

* **MS A LA FONTAINE** vous propose désormais de la réflexologie plantaire à domicile.
Renseignements auprès de Marie SCHOTT au ☎ 07.44.60.81.33.

* **PIZZA TOP** : Le camion « Pizza Top » (pizzas cuites au feu de bois) sera dorénavant à Frédéric-Fontaine les mercredis des semaines impaires (à partir de 17h30) et à Clairegoutte les mercredis des semaines paires (à partir de 17h30). Commande possible au 06.68.32.58.10.

* **SALON de COIFFURE** : Le salon de coiffure « Sur un coup de Tête » ouvrira ses portes fin octobre au n°4 rue de la Creuse. C'est un salon sans rendez-vous, il sera ouvert du Lundi au Vendredi.

1

⇒ **DÉCHETS MÉNAGERS (bac gris) : collecte les mardis des semaines B (paires) : 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre, 26 décembre** **DÉCHETS RECYCLÉS (sacs jaunes) : collecte les lundis des semaines A (impaires) : 9 octobre, 23 octobre, 6 novembre, 20 novembre, 4 décembre, 18 décembre.**

⇒ **ASSAINISSEMENT** : Pour mémoire et pour le bon fonctionnement du système d'assainissement collectif, il est demandé aux habitants de **ne surtout pas jeter de lingettes, huiles de cuisson, rouleaux de papier et serviettes hygiéniques, ou tout autre objet dans la cuvette de vos toilettes.** Par avance, merci.

⇒ **ARRIVÉES / DÉPARTS** : Vous arrivez au village / vous êtes sur le point de déménager : Merci de vous présenter en Mairie (aux heures d'ouverture) pour régler les différentes démarches administratives.

⇒ **DISTILLATION** : L'atelier de distillation sera ouvert au public à partir du **Lundi 2 Octobre 2023** et **jusqu'au Samedi 30 mars 2024 dernier délai.** Attention, les inscriptions se font en Mairie **AU MOINS 20 JOURS avant la date prévue** (bureau des Douanes transféré de Vesoul à Pontarlier).

⇒ **RECENSEMENT** : chaque Français dès **16 ans** doit faire le **recensement citoyen obligatoire** pour ensuite participer à la **journée défense et citoyenneté (JDC).** Inscription en mairie avec carte nationale d'identité, livret de famille à **jour** et justificatif de domicile.

⇒ **Décès de Sara HELMLINGER** (61 ans) à Paris le dimanche 2 juillet 2023. Le Conseil Municipal présente ses condoléances à la famille.



Bonjour à toutes et à tous,

C'est la fin de l'été que l'on nomme aussi "été indien" avec ses journées ni trop chaudes, ni trop froides qui annoncent l'arrivée de l'automne, cette saison si colorée .

TAXE FONCIÈRE:

Lors de son interview sur TF1, le Président MACRON a mis en cause les Élus locaux qui faisaient flamber la facture fiscale foncière.

Or, c'est pourtant le gouvernement en place qui a décidé de revaloriser de 7.1% les valeurs cadastrales locatives.

Les assemblées locales sont seulement responsables du vote annuel des taux de la taxe foncière.

A Frédéric Fontaine, nous n'avons pas fait ce choix et ce conformément à nos engagements électoraux de 2020.

La facture foncière additionnelle à Frédéric Fontaine en 2023 est donc de la seule responsabilité du gouvernement.

Bien cordialement

Vincent SCHIESSEL, Maire de FREDERIC FONTAINE